

Arrondissement de
Strasbourg Campagne

**COMMUNE DE KOLBSHEIM****A R R Ê T É**
n° 2022-01-03**PORTANT AUTORISATION D'INTERVENTION PERMANENTE DE
TRAVAUX DE GENIE CIVILE**

La Maire de la Commune de KOLBSHEIM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L.2542-1 et suivants, L.2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, et notamment, l'article R.411-8 et suivants,

Considérant que pour permettre à la société EIFFAGE de procéder aux travaux suivants : travaux de génie civil, de remplacement ou d'entretien de l'éclairage public dans le cadre du contrat d'entretien avec ECOTRAL, il y a lieu de prendre des mesures de circulation et de stationnement,

A R R Ê T E :

Article Premier : Des travaux de génie civile ou d'entretien de l'éclairage public auront lieu ponctuellement dans la commune,

Du 01^{er} janvier au 31 décembre 2022

Article 2 : Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant en vertu de l'article R.417-10 du Code de la Route sur toute la longueur du chantier. Les contrevenants s'exposent à la mise en fourrière sans préavis de leur véhicule.

Article 3 : Outre la signalisation règlementaire à mettre en place par l'entreprise EIFFAGE, une signalisation renforcée devra être prévue si nécessaire :

- Circulation par alternat
- Aménagement de cheminement piéton sécurisé

Article 4 : Compte tenu du rétrécissement de la chaussée, les usagers devront aborder ce secteur avec la plus grande prudence et se conformer aux indications données par les intervenants. La vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlement en vigueur. Les services de police et de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera conservée aux archives de la Commune et adressée à :

- Entreprise EIFFAGE
- Ecotral
- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de GEISPOLSHEIM.
- Affihage

Fait à Kolbsheim, le 04 janvier 2022
La Maire,

Annie KESSEL



